



Lyon – Grand Lyon : trente ans de culture dans la politique de la ville

La politique culturelle dans le cadre du développement social urbain s'est structurée progressivement à la ville de Lyon, puis au niveau de la communauté urbaine. Marc Villarubias, responsable de la mission coopération culturelle de la ville de Lyon, revient sur les différentes étapes de ce développement et sur les multiples enjeux à venir.

d'une manière générale, on peut décrire trois temps du développement de la culture dans la politique de la ville.

La première phase est celle de la **production artisanale d'objets culturels identitaires**. Elle se situe pendant les années 1980. Les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale accompagnent les initiatives, revendications et prises de paroles des habitants. L'approche est celle du développement social endogène. De nombreux objets de mémoire et d'identités sont produits sur les territoires (et y restent...), les pratiques liées au hip-hop se développent. La seconde, au cours des années 1990, est celle de l'**arrivée des créateurs**. Ils transforment cette matière brute produite par les habitants. Ils font glisser les objets produits du champ social vers le champ artistique. Ils contribuent aussi à faire sortir du territoire, à rendre mobiles, les productions, autant que les hommes et femmes (vers la presse, le politique, l'espace public et les équipements culturels).

La dernière phase, celle des années 2000, est celle de la **mobilisation des politiques publiques culturelles et des grands équipements culturels**. Les projets se qualifient artistiquement et scientifiquement. L'administration évolue. Les grands équipements doivent faire preuve de créativité pour produire de nouveaux services et faire face au défi de la diversité.

LES OBJECTIFS DU VOLET CULTUREL DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE DE LYON

Fixer les projets, énoncer les attentes

Définir des projets culturels pour chaque territoire, et pour les thématiques communales, est aujourd'hui la clef de voûte du volet culture du Contrat urbain de cohésion sociale à Lyon.

Chaque quartier propose une « couleur » spécifique qui sera la base des actions à venir. Pour la Guillotière, quartier historique d'immigration, c'est la valorisation de la diversité culturelle qui est le cœur du projet de territoire. Pour le quartier de la Duchère, sur la troisième colline de Lyon, la valorisation de l'image structurera l'action culturelle.

Les approches communales permettent de traiter des grands thèmes avec un souci d'équité, de solidarité et de cohésion : « Diversité culturelle », « Mémoires et trajectoires », « Cultures urbaines », « Pratiques culturelles des habitants », « Culture et insertion », « Cultures numériques », « Art et rénovation urbaine ».

Les thématiques de la **mémoire et des cultures urbaines apparaissent comme « historiques »** dans la politique de la ville. **La prise en compte des diversités et la place de l'art dans le renouvellement urbain sont eux des axes en développement.**

Le travail sur la diversité est doublement fondé : les quartiers sont de fait des territoires de diversité, et des textes comme la convention de l'Unesco pour la diversité de 2005, ratifiée par la France en 2006, s'imposent petit à petit au niveau local. L'enjeu est de déployer des approches de lutte contre les discriminations et de prise en compte de la diversité dans les politiques culturelles en termes d'accueil des publics, de programmation et de services.

Le renouvellement urbain est entré dans des phases opérationnelles. Si elles peuvent paraître courtes (5 à 15 ans) à l'échelle des temps urbains, elles peuvent néanmoins s'étaler sur l'enfance et l'adolescence d'un jeune habitant. Le grand enjeu sera d'humaniser ces opérations en intégrant de la culture et de la création en amont des démolitions/reconstructions, pendant et après les opérations. Il s'agira de conserver des mémoires, accompagner les habitants, proposer d'autres mises en scènes des territoires, utiliser les zones en friche, accueillir les nouveaux habitants et maintenir des espaces pour la création.

Organiser les systèmes de coopération

Chaque action instruite au titre de la programmation financière du Contrat urbain devra contribuer à la réalisation des projets culturels des territoires ou des orientations thématiques. Mais seront aussi prises en compte : la place des habitants, l'inscription dans le réseau des acteurs locaux, la qualité du projet artistique, la relation avec un équipement culturel.

Le projet de territoire ou de thématique devient le socle de mobilisation des grands réseaux d'acteurs : politique, administratif et technique, de proximité/du quartier, social, éducation populaire, insertion, culture et création. La mobilisation du réseau des grands équipements culturels s'est traduite depuis 2004 par l'élaboration d'une charte de coopération. Elle ne doit pas être perçue comme un outil d'élargissement des publics mais comme un engagement large et inventif pour plus de cohésion urbaine et sociale. Le travail

en mode coopération a demandé la mise en place d'outils :

- Une plateforme politique, regroupant à la fois les élus des politiques culturelles, patrimoniales et événementielles, et les élus de la politique de la ville, inscrite dans un pilotage élargi avec les signataires des Contrats urbains.
- Des espaces de concertation pour chaque territoire et thématique ; des espaces de formation et d'information comme les journées « Nos cultures de la ville » et le site www.polville.lyon.fr.
- Une équipe pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette politique. C'est la mission de coopération culturelle.
- Des moyens financiers croisés de la ville, de la Région et de l'État correspondant à 1,7 m€ annuellement, les moyens des grands équipements à travers 93 engagements.

l'ENGAGEMENT DU GRAND LYON DANS LA CULTURE

Il existe un volet culture de la politique de la ville du Grand Lyon depuis le contrat de ville 2000-2006. C'est une problématique qui a pris de la visibilité dès 1996 avec le premier Défilé de la Biennale de la danse. En 2008, les maires du Grand Lyon ont décidé, en « *intercommunalité à défaut de compétences communautaires* », de franchir une étape supplémentaire sur le volet culturel du Contrat urbain d'agglomération. Une étude sur une dizaine d'années du positionnement de la culture dans les quartiers en renouvellement urbain montre plusieurs tendances. La culture apparaît désormais en tant que telle dans les différents documents contractuels, alors qu'elle était auparavant inscrite dans les champs social ou éducatif, de l'accès à la citoyenneté ou du vivre ensemble. Le nombre d'actions s'est démultiplié, plus de deux cents sont annuellement soutenues et les crédits ont été multipliés par quatre sur certains quartiers. Les politiques culturelles sont de plus en plus sollicitées (subventions, opérateurs artistiques, grands équipements, événements). Le quartier reste l'espace prépondérant d'intervention, mais la culture se conjugue aux autres échelles territoriales : commune, aires de projet intercommunales et agglomération. Des préoccupations sont partagées et attendent des réponses à l'échelle communautaire : mémoires, art et renouvellement urbain, diversités, cultures urbaines, friches, événementiel, relations au fleuve, place des grands équipements.

L'élaboration d'une charte de coopération culturelle d'agglomération permettrait d'avancer sur la place de

la culture dans les opérations de renouvellement urbain et sur la prise en compte de la diversité qui seront vraisemblablement les premiers chantiers ouverts.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Les Contrats urbains de cohésion sociale vont être prolongés en 2010. **Quelle place sera faite à la culture dans les prochaines contractualisations ?**

La culture, non prioritaire dans les directives de la dynamique Espoir banlieues et du Contrat urbain, sera-t-elle reconnue comme outil du développement dans le cadre des négociations entre les collectivités et l'État, et sur quels territoires ?

Faudra-t-il évaluer la culture au regard de son impact sur des projets de territoires ou du niveau d'intégration républicaine de jeunes des quartiers ?

Arriverons-nous à faire coexister des approches culturelles complémentaires et justes à chaque échelle territoriale ?

Jusqu'où pourra-t-on aller dans la mobilisation du droit commun de la culture ? Arriverons-nous à construire des partenariats équitables avec les grandes institutions culturelles ?

Serons-nous capables d'élaborer des plans locaux pour l'égalité et la prise en compte de la diversité culturelle ?

Les appels d'offre réalisés dans le cadre des opérations de renouvellement urbain contiendront-ils des clauses du mieux disant culturel et artistique ?

Le volet culture de la politique de la ville trouvera-t-il de nouvelles perspectives dans les politiques de développement durable ou les agendas 21 de la culture ? ■

Marc VILLARUBIAS